



## Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

9 mars 2012

### Compte rendu de la cinquième réunion du groupe de travail prévention des risques psychosociaux (RPS) (9 mars 2012)

Etaient représentées à cette réunion :

*Pour l'administration : (visioconférence avec les représentants de l'administration à Nantes)*  
la direction des ressources humaines (DRH) :

- par le chef de projet chargé de l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux, (nomination saluée par la CFDT) ;
- par les deux chargés de mission d'expertise et de suivi psychologique,
- par la chargée de mission auprès de la DRH,
- par des représentants de la mission pour l'action sociale et un médecin de prévention,
- par le sous-directeur des personnels (DRH/RH2)
- par les 3 chefs de bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés des catégories A, B et C ;
- par l'adjoint au sous-directeur des personnels contractuels par l'adjoint au chef du Département de la formation
- par le chef du bureau du dialogue social RH1D,
- par la délégation des affaires générales à Nantes (DGA/DGAN), en la personne de l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à Nantes,

*Pour les personnels :*

La CFDT-MAE par Anne COLOMB et Raphaëlle LIJOUR.

Les syndicats ASAM, CGT, FO, FSU et USASCC étaient également représentés.

Cette réunion prévue pour être consacrée à l'organisation du travail, à la restructuration du réseau et de l'administration centrale du fait de la RGPP, aux conséquences de cette dernière sur les conditions de travail et les RPS, à l'évolution des conditions statutaires et à celle de l'environnement informatique, est en fait consacrée à la présentation, par le chef de projet, nommé en février auprès du directeur des ressources humaines, du contenu de la mission d'une durée d'un an qui lui a été confiée et sur le calendrier de cette dernière.

#### I – Aspects méthodologiques

1. Il apparaît opportun, après les premiers travaux menés par la DRH avec les organisations syndicales, de sortir d'un schéma dans lequel la DRH pouvait apparaître comme juge et partie et de confier la conduite des travaux à un chef de projet dont la mission serait exclusivement consacrée à

l'aboutissement du plan de prévention des RPS prévu par l'accord « santé et sécurité au travail dans la fonction publique » signé le 20 novembre 2009 (axe 2, action 7).

Lorsque la discussion s'engage sur le fait de savoir s'il convient de prévoir une rubrique dédiée aux RPS dans le document unique - axe 2, action 6 de l'accord de 2009 la CFDT rappelle qu'il est vain d'épiloguer sur ce point : l'accord de 2009 le prévoit. En conséquence, les DU contiendront une rubrique dédiée.

La CFDT rappelle par ailleurs les travaux de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sur la méthode à adopter en matière de plan de prévention des RPS.

2. Le chef de projet compte s'appuyer sur le guide méthodologique élaboré par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), dont il n'existe à ce jour qu'une version intermédiaire (qui sera transmise aux organisations syndicales, ainsi que la version finalisée de ce document lorsqu'elle sera disponible).

Le chef de projet confirme que la DRH, la MAS, les médecins de prévention, les chargés de mission d'expertise et de suivi psychologique, les agents en mission de management ainsi que les organisations syndicales seront acteurs de ce groupe de travail et le chef de projet s'engage à défaut pour l'inspection de pouvoir assister aux réunions de ce groupe, à faire le lien entre le groupe et cette dernière.

La CFDT insiste sur l'importance qui s'attache à associer l'Inspection aux travaux car c'est elle qui a pour mission de détecter les dysfonctionnements auxquels il doit être remédié.

## II – Calendrier

Le chargé de projet se dit soucieux de « pousser les feux » et souhaite aboutir à un résultat, même imparfait d'ici à la fin de l'année 2012.

Il propose de dresser un état des lieux à partir de l'enquête menée en 2007 – 2008 (mai-juin 2007, octobre – novembre 2007 et janvier-février 2008) par le Dr Vergely, dont les résultats ont été connus (document non ouvert) en janvier 2011.

La CFDT souligne que si cette enquête constitue un point de départ intéressant, elle a été menée avant que ne soient intervenues les premières réformes menées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et il faudra bien avoir à l'esprit que les conclusions qui pourront être tirées de cette étude laisseront de côté les nombreuses problématiques qui précisément sont liées à l'intervention de la RGPP, et constituent une part substantielle du champ d'investigation de ce groupe de travail.

Le plan d'action lui-même devra faire l'objet d'une évaluation périodique, en vue d'ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Il s'agit donc de travailler rapidement avec la DRH et les directions concernées, pour arriver à un contenu substantiel d'un plan d'action dès septembre 2012, qui pourrait ainsi être soumis au comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du second semestre 2012.

Au début de l'année 2013, une enquête grandeur nature sera organisée et les résultats de cette enquête, qui seront connus en septembre de la même année permettront alors de réviser le dispositif pilote. Un rythme triennal est proposé pour ces enquêtes.

Le chargé de mission propose de structurer la démarche autour de 6 axes

Comment éviter les RPS

Combattre les RPS à la source

Adapter le travail à l'homme

Adopter des mesures de protection collective

Donner des instructions appropriées  
Planifier la prévention.

Pour y arriver, outre les conclusions à tirer de l'étude du Dr Vergely, des informations seront recueillies par la DRH, afin d'établir une carte des « points noirs » à traiter : pays à risques, populations à risques et situations à risques.

La réflexion sera axée sur les mesures et les modalités de prévention des RPS.

Le chargé de projet propose une réunion mensuelle (6/4, 11/5, 8/6, 6/7, 7/9, 5/10 9/11 2012).

La CFDT fait observer que si l'enquête menée par le DR Vergely peut donner des indications, ces dernières ne prendront pas en compte l'essentiel de ce qu'il convient d'analyser. Comme elle l'a fait à plusieurs reprises depuis le début des travaux, la CFDT rappelle que la question essentielle à traiter est celle de la prévention des dysfonctionnements de l'institution et qu'il faut par conséquent s'intéresser à son organisation et son fonctionnement, et ne pas se borner à une analyse qui partirait de la seule constatation de phénomènes individuels et laisserait ainsi de côté le thème majeur : analyser pour prévenir ce qui empêche les agents d'être en mesure de s'acquitter de manière satisfaisante des tâches qui leur sont confiées. La CFDT fait à cet égard remarquer qu'il ressort de toutes les études que la source des RPS se trouve dans l'impossibilité pour les intéressés d'effectuer correctement les tâches qui leur sont confiées (« ne pas pouvoir bien faire son travail »).

Cette question est en effet la question fondamentale. C'est celle qui revient dans toute la littérature consacrée aux RPS. Il ne s'agit pas de se limiter à réparer ce qui est détruit, mais de remédier aux dysfonctionnements de la machine pour l'empêcher d'être source de situations dangereuses. Il s'agit de traiter d'abord les aspects collectifs pour améliorer les situations individuelles et non l'inverse.

Pourront à titre d'exemples être étudiées les injonctions contradictoires, les flux de commandes ou la répartition des tâches, la définition des missions rapportée aux effectifs.

### **III – Communication de l'administration**

L'administration entend en faire un élément clé de l'opération, afin que tous les agents du Département soient sensibilisés de manière pérenne à l'importance qu'il attache à la prévention des RPS.

La nomination du chef de projet doit être annoncée sur DIPLONET, et une rubrique dédiée aux RPS figurera dans ministère/organisation et fonctionnement/hygiène et sécurité, et un télégramme circulaire sera envoyé afin d'assurer l'information des agents qui ne disposent pas de DIPLONET.

La réunion d'avril sera consacrée aux indicateurs qui permettent de repérer les RPS.